



Le 16 MARS 2023

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exécution des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session ORDINAIRE le **MERCREDI 22 MARS 2023 à 20H00 AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.**

**Le Maire**

Bruno BESCHIZZA